



Villes de Colombes et de Nanterre  
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France  
Conseil départemental des Hauts-de-Seine

## TERRITOIRES EN MUTATION

### APPEL A CANDIDATURE

En direction d'artistes en vue de 4 résidences-missions menées en faveur des habitants des villes de Colombes et de Nanterre (92) prenant place dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique (CLEA) pour l'année 2018-2019 sur la thématique suivante : "**Territoires en mutation**".

### Cadre des résidences-missions

Les villes de Colombes et de Nanterre, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et l'Education nationale ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles, sociales, socio-culturelles, économiques, éducatives de ce territoire, dans la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA).

Dans ce cadre, quatre résidences-missions d'artistes s'inscrivant dans différents champs artistiques sont appelées à être mises en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2018-2019.

Le socle commun de ces quatre résidences-missions sera la notion très largement entendue de "**territoires en mutation**". Ce prisme permettra d'aborder les multiples problématiques constitutives et inter-dépendantes de ces territoires en mouvement (géographiques, urbanistiques, environnementales, sociales, économiques) ainsi que les nombreux enjeux sous-jacents comme la mobilité, l'habitat, les dynamiques citoyennes, les fractures culturelles, intergénérationnelles et numériques... Ces enjeux se déclineront sur le territoire de Nanterre et de Colombes, à partir du focus et des zones d'interventions choisis par l'artiste-résident(e), en accord avec les partenaires.

Il est recherché **quatre artistes ayant à leur actif une production artistique contemporaine – y compris dans le domaine des cultures urbaines** -, une expérience significative dans le domaine de la co-création, de la médiation avec les publics et de la transmission d'une pratique.

Pour les deux villes, leurs recherches et leurs productions peuvent s'inscrire dans les différents champs esthétiques suivants :

- arts visuels, audiovisuels, plastiques et numériques
- arts du langage, de la parole et de l'écriture

Pour la ville de Nanterre, elles peuvent aussi s'élargir aux domaines :

- musiques actuelles, danse hip-hop

## **Définition de la résidence-mission**

### **Enjeux**

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur des habitants des villes de Colombes et de Nanterre, dans une démarche participative et immersive. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, sur une période équivalant à quatre mois, ainsi que sur une diffusion de son œuvre en amont, pendant ou après la période de résidence, en résonance avec le projet global de la résidence-mission.

L'objectif de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec les habitants, sans enjeu de production personnelle ou de commande d'œuvres comme dans une résidence de création. Au moyen d'une démarche éducative et culturelle, l'artiste-résident(e) donne à voir et à comprendre son univers, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette démarche s'appuie sur des interventions, aussi variées que possible, en présence, ou non, de l'artiste.

Ces actions, sur la base d'un projet d'ensemble produit par les deux villes, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'habitants, jeunes, enfants et adultes, d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre de l'artiste-résident(e).

L'artiste-résident(e) s'appuie sur des structures/réseaux culturels référents, définit avec elles/eux et les porteurs de projet un mode d'interventions et d'actions dans tout site qui paraîtra approprié (espaces publics, centres sociaux, accueils de loisirs, musées, médiathèques, entreprises, établissements scolaires...). Ces actions doivent favoriser les rencontres intergénérationnelles, les croisements inter-structures ou toute forme de rencontre susceptible de participer au rayonnement territorial de la résidence-mission.

### **Objectifs**

- Permettre au plus grand nombre d'habitants de Colombes et de Nanterre d'appréhender les arts et la culture par la rencontre d'artistes,
- Encourager et accompagner l'expression artistique des habitants, en particulier celle des jeunes (adolescents, jeunes adultes),
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent entre les deux villes, en synergie avec les actions et les ressources existantes,
- Contribuer au développement culturel et artistique pour tous sur le territoire de Colombes et de Nanterre, au sein des équipements culturels mais également dans l'espace public.

### **Déroulement**

La résidence se décompose en deux étapes :

- une période d'appropriation du territoire d'une durée d'un mois fractionné
- une période de réalisation du projet d'une durée de trois mois continus ou discontinus

Durant la **période d'appropriation**, l'artiste-résident(e) co-construit le projet global qu'il va mener, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs. Pour cela, il rencontre les partenaires potentiels de la résidence, leur présente son travail et sa démarche artistique. Ces derniers sont invités à présenter leur quotidien et leurs publics.

L'artiste-résident(e) conçoit également, avec les porteurs de projet, la diffusion de son œuvre disponible sur le territoire ainsi que la communication inhérente à celle-ci. Les modes d'exposition et de présentation sont aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

La **période de réalisation** du projet dure trois mois continus, ou discontinus, répartis sur cinq mois maximum. Durant cette étape, se co-réalisent les actions menées avec des habitants, dans un souci de cohérence et de synergie dans l'ensemble du territoire concerné.

En parallèle, un parcours de formation et de sensibilisation, conçu avec les porteurs de projet, sera proposé aux partenaires des résidences-missions en vue de prolongements possibles en autonomie, hors présence de l'artiste.

### **Des structures/réseaux culturels référents**

En lien avec son projet global, l'artiste-résident(e) sera attaché(e) à une structure ou un réseau culturel référent sur le territoire de Colombes ou de Nanterre.

Ces structures/réseaux référents sont lieu ressource pour les artistes et relais pour la diffusion de leur œuvre et la réalisation d'actions avec les habitants. Elles/ils doivent pouvoir accueillir des actions d'expérimentation et/ou de pratique artistique, conçues et envisagées pour un large rayonnement, stimuler et accueillir l'expression des habitants, notamment, des adolescents et des jeunes adultes.

L'artiste-résident(e) est invité à s'emparer pleinement de leurs enjeux et axes programmatiques à des fins artistiques et éducatives diverses : détournements, explorations...

Enfin, ces structures/réseaux référents doivent être points de jonction ou d'étape des quatre résidences-missions, cela à des temps définis en amont, et qui donneront à voir chacun des projets territoriaux, dans une dynamique d'échanges entre les structures. Le partenariat entre les villes encourage rencontres et transversalités entre les différentes démarches artistiques.

Chacune des deux villes est associée à deux artistes-résidents(es) et a défini deux structures/réseaux culturels référents :

**Le réseau Patrimoine & Arts visuels de Colombes**, des collections patrimoniales et artistiques, une programmation dans les équipements et l'espace public (cf. présentation en annexe 1),

**Le réseau des Médiathèques de Colombes**, des espaces de convivialité, de ressources et d'échanges, sur place ou en ligne (cf. présentation en annexe 2),

**Le réseau Musiques actuelles et cultures urbaines à Nanterre**, des mises à disposition de moyens d'accompagnement et de valorisation, des informations-conseils, une programmation en musique et en danse dans les équipements et l'espace public (cf. présentation en annexe 3),

**L'espace d'art la Terrasse à Nanterre**, sa programmation par saison, ses ateliers dans la ville, ses interventions dans l'espace public (cf. présentation en annexe 4).

## Mise en œuvre des résidences-missions

### Période et durée des résidences-missions

La période de résidence est prévue pour **une durée de quatre mois** se répartissant comme suit :

#### Résidence-mission | Réseau Patrimoine & Arts visuels de Colombes :

- un mois d'appropriation du territoire réparti sur 3 périodes distinctes, semaines du 18 au 29 juin 2018, du 17 au 21 septembre et la dernière semaine du 1 au 5 octobre 2018 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence s'étalant du 11 mars au 14 juin 2019 (soit 13 semaines de présence et 1 semaine de congés à déterminer)

#### Résidence-mission | Réseau des Médiathèques de Colombes :

- un mois d'appropriation du territoire réparti sur 3 périodes distinctes, deux semaines du 25 juin au 6 juillet 2018, du 15 au 19 octobre et la dernière semaine du 12 au 16 novembre 2018 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence s'étalant du 11 février au vendredi 17 mai 2019 (soit 13 semaines de présence et 1 semaine de congés à déterminer)

#### Résidence-mission | Réseau Musiques actuelles et cultures urbaines à Nanterre :

- un mois d'appropriation du territoire entre juin et novembre 2018 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence, entre janvier et mai 2019

#### Résidence-mission | Espace d'art la Terrasse à Nanterre :

- un mois d'appropriation du territoire entre juin et novembre 2018 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence, entre janvier et mai 2019

### Conditions financières et moyens mis à disposition

Chacun des quatre artistes sélectionnés bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant de 12.000 € TTC (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, charges sociales comprises).

L'artiste choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée : salariat dans le cadre d'un contrat de travail, rémunération par le biais de l'AGESSA ou de la MDA au titre des activités accessoires ou contractualisation avec une structure intermédiaire. Il est également possible de combiner différents modes de rémunération.

Les dépenses de production de chaque résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre de l'artiste-résident(e), existante et disponible, seront étudiées sur la base d'un budget prévisionnel, validé par la ville partenaire.

Chacun des artistes retenus doit être autonome dans ses déplacements. Ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge (transports en commun et/ou carburant). En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas sont à sa charge.

Il dispose d'un accès au restaurant municipal pour ses repas le midi à Colombes et à Nanterre (environ 4 € par repas).

Il est souhaité que les artistes-résidents(es) puissent être logé(e)s à proximité de Colombes et de Nanterre durant leurs missions. Pour cela, les conditions d'hébergement peuvent être examinées avec l'appui des villes si possible.

## Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des villes, des structures culturelles associées et de chaque artiste accueilli sera signé avant le début de chacune des résidences.

## Accompagnement et pilotage des résidences-missions

La direction de la Culture de la ville de Colombes et la direction du développement culturel de Nanterre ont été désignées par leurs partenaires pour être les opérateurs de ces résidences-missions.

Au sein de chaque direction, un coordinateur a en charge l'accompagnement des artistes auprès des partenaires, le suivi des questions administratives et techniques, et assure la mise en œuvre du plan de communication, à travers la promotion et la valorisation de chaque résidence-mission.

Un comité de pilotage a en charge la sélection des quatre artistes et la bonne mise en œuvre des résidences-missions. Il rassemble, pour chacune des deux Villes, les élus concernés, des représentants de la direction de la Culture dont les coordinateurs du CLEA, les responsables des structures référentes, un représentant de la DRAC Ile-de-France, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et de l'Education nationale.

Dans chaque ville, un comité de coordination, constitué des coordinateurs des résidences-missions, des représentants des structures culturelles référentes et des différents partenaires impliqués (services municipaux : Jeunesse, Vie citoyenne, Politique de la ville, développement économique, actions sociales, Enfance - Education nationale...), veille à la bonne concertation entre l'artiste-résident(e) et les partenaires ainsi que la bonne synergie globale des résidences-missions sur le territoire des deux villes.

## Modalités de candidatures

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France, maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae mettant en valeur notamment différents types d'expériences de médiation auprès des publics,
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante,
- une note d'intention présentant les premières orientations stratégiques, médiatiques et artistiques du projet proposé, se fondant sur la thématique « Territoires en mutation », les particularités du territoire (Colombes ou Nanterre) **en lien avec la structure ou le réseau référent dédié à la résidence-mission pour laquelle l'artiste candidate.**

Le dossier artistique est impérativement à proposer sous format numérique (PDF ou lien web). Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, d'un CD ou d'une clé USB pour les œuvres audiovisuelles et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

**L'ensemble du dossier est à adresser pour le lundi 9 avril 2018 (inclus) au plus tard par envoi électronique **aux deux adresses** suivantes :**  
direction-culture@mairie-colombes.fr  
culture@mairie-nanterre.fr

**Envoi postal, pour les documents physiques complémentaires uniquement :**

à l'attention de Delphine Ingigliardi,  
Direction de la Culture, 4, place du Général Leclerc, 92 700 Colombes

à l'attention d'Isabelle Broussolle,  
Direction du développement culturel, 10, rue des anciennes-mairies 92 000 Nanterre

**Les candidats sélectionnés seront reçus par le comité de pilotage le jeudi 24 mai 2018.**

Le résultat de la sélection sera communiqué quelques jours plus tard.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Un temps de rencontre et de lancement du CLEA sera organisé **le vendredi 8 juin 2018 19h en présence des artistes retenus** et des porteurs de projet.

**Pour plus d'informations**

**A Colombes**

Delphine Ingigliardi, chargée de coordination CLEA à la direction de la Culture  
Téléphone : 01 47 60 82 91  
Courriel : delphine.ingigliardi@mairie-colombes.fr

**A Nanterre**

Isabelle Broussolle, responsable du secteur « Soutien aux expressions artistiques », en charge de la coordination CLEA  
Téléphone : 01 41 37 52 17  
Courriel : isabelle.broussolle@mairie-nanterre.fr

# Annexe 1

## **Le réseau Patrimoine & Arts visuels de Colombes**

Le réseau Patrimoine & Arts visuels de Colombes comporte 3 entités de valorisation : une mission de Valorisation du Patrimoine et deux équipements, le Musée d'art et d'histoire et les Archives communales.

Leurs actions partagées visent à :

- conforter l'identité de la Ville, dans une boucle Seine urbanisée et à proximité de la capitale,
- restituer aux Colombiens la richesse de leur histoire tant bâtie que vécue,
- donner un autre regard sur leur environnement, le patrimoine contemporain méritant d'être considéré et inciter à en préserver les vestiges et la mémoire,
- être un relais de l'histoire de l'art et venir en soutien de la création artistique actuelle.

### **Des ressources prestigieuses accessibles à tous**

S'inscrivant dans le développement durable, le Musée municipal d'Art et d'Histoire et les Archives communales veillent à la conservation préventive de leurs collections tant physiques que numériques et à leur transmission aux futures générations. Dans la même perspective, la Valorisation du Patrimoine s'attache à inventorier le bâti et les éléments mobiliers remarquables de la Ville et à retracer l'évolution du tissu urbain.

#### **> Des fonds témoins d'une ville en mutation, de l'Ancien Régime à la période contemporaine**

Les collections du Musée sont constituées de documents, cartes postales, pièces d'art graphique, d'objets et d'œuvres en lien avec Colombes, sur les thématiques variées de l'histoire locale, l'industrie, le sport, l'architecture et la création artistique de la ville et sur une période allant de l'Ancien régime à la période actuelle. Situé dans un bâtiment du tournant du XIXème siècle, ce Musée de France fait valoir une présentation permanente et propose chaque année une nouvelle exposition temporaire.

Vous trouverez aux Archives des pièces remontant au XVIème siècle ; documents hérités du temps des rois et dossiers de l'administration communale depuis 1789 rendent compte ainsi d'un ancrage pluriséculaire et d'une grande diversité (parchemins, plans, photos, dossiers, affiches, audiovisuel, archives numériques...).

#### **> Des bases de données et des publications de synthèse**

La mission de Valorisation du Patrimoine collecte des données documentaires et iconographiques sur le territoire qu'elle partage avec le Musée et les Archives, qui eux-mêmes abondent d'autres bases de données communes (inventaires, dossiers thématiques). Catalogues d'exposition, guides de parcours urbain, articles ou ouvrages de fonds concourent également à mettre à disposition du public le fruit de ces recherches.

### **Une dynamique de valorisation pour tous les publics**

Chacune de ces entités développe la diversification de ses publics à travers un projet pluri-annuel, ouvert au spectacle vivant, à l'art contemporain ou encore au domaine du numérique. Une attention aux familles ainsi qu'aux jeunes est par ailleurs encouragée devant trouver notamment écho au travers de la résidence CLEA.

Tous les interlocuteurs du réseau Patrimoine & Arts visuels s'inscrivent par ailleurs dans un cadre partenarial tant avec les autres équipements culturels de la ville que des acteurs locaux élargis, comme la Maison de l'Image, les centres socio-culturels, les centres d'aides aux handicapés ou le milieu scolaire ou associatif.

#### **> Des actions adaptées pour un public individuel et collectif**

A destination du tout public, l'exposition temporaire du Musée est un moment phare, permettant d'aborder des aspects inédits historiques ou artistiques, avec selon le sujet, une participation, voire un commissariat propre, tant de la part des Archives que de la Valorisation du patrimoine. L'établissement organise par ailleurs une biennale du Verre invitant un artiste de renom au commissariat d'exposition et en lançant un appel à créations.

En 2019, la Valorisation du Patrimoine aura en charge la programmation d'un nouvel espace, le Phylactère de l'ancien clocher bientôt réhabilité, disposant de deux écrans et d'une diffusion audio permettant de mettre en exergue un artiste, un art, un geste artistique sur une durée de plusieurs mois.

Tout au long de l'année, conférences, visites guidées, rencontres, concerts et spectacles viennent renforcer cette médiation du réseau Patrimoine & Arts visuels auprès de groupes ou du public individuel. Des ateliers d'initiation aux arts plastiques et des livrets-jeux sont aussi proposés aux familles.

Des chargées d'animation des publics conçoivent et mettent en œuvre différentes actions de sensibilisation à caractère pédagogique et culturel en direction des publics scolaires, jeunes adultes porteurs de handicap, adultes en apprentissage de la langue française etc.

Enfin, le réseau Patrimoine & Arts visuels s'illustre dans des temps forts : la Nuit européenne des musées, les Journées européennes du Patrimoine, les Journées nationales de l'archéologie et la Rentrée culturelle d'automne, et de manière plus ponctuelle à d'autres actions municipales culturelles comme le Printemps des poètes, la Fête de la musique.

### > Axes de programmation 2018-2019

#### **Dernier trimestre 2018 :**

- \* Centenaire de la Grande Guerre avec les villes de Bois-Colombes et La Garenne-Colombes : expositions historiques et artistiques et animations afférentes
- \* Journées européennes du patrimoine et Portes ouvertes d'ateliers d'artistes
- \* Valorisation de la collection permanente du Musée avec un accent particulier sur la période du XVIIIème siècle

#### **Premier semestre 2019 :**

- \* Exposition temporaire au Musée : Théodule Ribot, un peintre du clair-obscur / ou le parfum à Colombes
- \* Conférences : second volet des femmes célèbres à Colombes, place du numérique dans le cadre du Développement durable.

Chaque entité du réseau Patrimoine & Arts visuels peut être tour à tour relais d'accueil, de ressources et de diffusion, tant autour des collections que de l'espace public remarquable de Colombes.

↳ **Musée municipal d'art et d'histoire de Colombes**, 2 rue Gabriel Péri  
Tel : 01 47 86 38 85, [musee@mairie-colombes.fr](mailto:musee@mairie-colombes.fr) | <http://www.colombes.fr>

↳ **Archives communales de Colombes**, 14/16 place Henri-Neveu  
Tel : 01 47 60 83 11, [archives@mairie-colombes.fr](mailto:archives@mairie-colombes.fr) | <http://www.colombes.fr>

↳ **Valorisation du patrimoine & Arts visuels**, 14/16 place Henri-Neveu  
Tel : 01 47 60 81 28, [mmornet@mairie-colombes.fr](mailto:mmornet@mairie-colombes.fr) | <http://www.colombes.fr>



# Annexe 2

## Le réseau des médiathèques

Le réseau des médiathèques est constitué de trois médiathèques : la médiathèque de la Marine (Petit-Colombes), la médiathèque Jacques-Prévert (centre-ville) et la médiathèque Jules-Michelet (quartier des Fossés-Jean).

Chaque médiathèque possède une identité forte : la médiathèque de la Marine, axée sur le multimédia, la médiathèque Jacques-Prévert, la plus grande, avec ses collections larges et universelles, et la médiathèque Jules-Michelet avec, à partir de 2019, son espace ludothèque.

### > Des médiathèques en mutation qui rayonnent sur leur territoire

En 2018-2019, la médiathèque Jacques-Prévert va bénéficier d'une extension et d'un réaménagement de ses locaux. En ce qui concerne la médiathèque des Fossés-Jean, celle-ci fait l'objet d'un projet de reconstruction dans le cadre d'un programme de Rénovation urbaine, à l'orée 2019. Les usagers du réseau des médiathèques de Colombes vont donc voir leurs habitudes bouleversées par ces projets bâtimentaires qui vont probablement nécessiter des fermetures compensées par des actions hors-les-murs.

A Colombes, comme ailleurs, on s'aperçoit aujourd'hui que les médiathèques n'apparaissent plus uniquement comme des lieux de diffusion des savoirs : elles se révèlent aussi comme des lieux de pratique culturelle et de vie citoyenne, d'échanges et de convivialité ainsi que des espaces de vie largement ouverts sur la cité et le territoire. Ainsi, les trois médiathèques mettent l'accent sur l'accueil et la cohabitation de tous les publics et des différents usages qu'ils peuvent faire de la médiathèque : lire, travailler, emprunter, naviguer sur Internet, jouer, etc.

En outre, les médiathèques se placent de plus en plus dans une dynamique d'ouverture sur leur territoire, voire même au-delà. Ainsi, dans la perspective d'un « Contrat territoire lecture » en partenariat avec la DRAC Ile-de-France, le réseau des médiathèques de Colombes souhaite mener un projet de réseau partagé avec d'autres collectivités autour d'axes de développement communs qui lui permette de rayonner à l'échelle de la ville et au-delà.

D'où une volonté forte de construire un projet de lecture publique en collaboration avec les structures locales, tant culturelles que sociales ou éducatives, mais également avec les partenaires institutionnels et associatifs.

### > Des publics multiples

A l'image des habitants de la ville de Colombes, le public du réseau des médiathèques est multiple: les médiathèques de quartier (Petit-Colombes et Fossés-Jean) sont avant tout fréquentées par un public populaire et jeune tandis que dans le centre-ville, le public est davantage mixte, souvent plus aisé, avec des demandes et des exigences différentes.

L'objectif du réseau des médiathèques est de répondre aux attentes de ces différents publics fréquentant les trois équipements.

Il est donc souhaité de la part de l'artiste qu'il soit capable d'y souscrire par des formes d'expressions adaptées à chaque public. Les publics cibles sont en particulier les familles, avec des offres qui permettent aux parents de passer du rôle d'accompagnateur à celui de participant au même titre que leurs enfants, mais aussi et surtout les adolescents et les publics éloignés de la culture.

Les autres types de publics sont évidemment présents mais ceux précédemment cités devront faire l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration de la résidence-mission.

## > Une programmation culturelle riche et variée

Les médiathèques de Colombes proposent aux habitants une programmation culturelle diversifiée à destination des adultes, des jeunes, des adolescents, ainsi que des familles.

La programmation culturelle s'articule autour de plusieurs temps forts qui concentrent, sur une même thématique, plusieurs types d'actions (conférences, ateliers créatifs, ateliers d'écriture, lectures, jeux et quizz, etc.).

Pour l'année 2018-2019, ces temps forts seront répartis comme suit :

- \* janvier : Nuit de la lecture
- \* février : la Science se livre (manifestation départementale autour d'un thème scientifique)
- \* mars : le printemps des poètes et la francophonie
- \* avril : les 48h de la BD (1er week-end du mois)
- \* mai : projet autour de la Petite Enfance
- \* juin : révisions et vente de livres

En parallèle, plusieurs cycles de conférences sont programmés dans le réseau autour de la musique, de la santé et de l'écologie.

En outre, tout au long de l'année les médiathèques proposent régulièrement des activités diverses pour tous les âges : Bébés lecteurs, ateliers créatifs, ateliers autour de la bande-dessinée et des mangas, cafés philo, rencontres littéraires, ateliers numériques, jeux vidéos et réalité virtuelle, etc.

## > Des collections plurielles

Le réseau des médiathèques de Colombes a mis l'accent ces dernières années sur les fonds de comics et mangas ainsi que sur le numérique à travers le développement des jeux vidéos et de la réalité virtuelle. Il est également doté depuis peu d'une plateforme en ligne, l'Immédiaték, qui propose des ressources dématérialisées en accès libre.

A la médiathèque de la Marine et à la médiathèque Jules-Michelet, les médiathécaires ont développé un fonds de jeux qu'ils exploitent à travers des activités et des soirées spécifiques. Il est d'ailleurs prévu d'implanter une ludothèque dans la future médiathèque des Fossés-Jean.

Plus d'informations :

**Médiathèque Prévert** : 6 passage Prévert, 92 700 Colombes / 01 47 84 85 46

**Médiathèque de la Marine** : 155 bd Charles-de-Gaulle, 92 700 Colombes / 01 47 60 06 40

**Médiathèque Michelet** : 11 rue Jules Michelet, 92 700 Colombes / 01 47 80 57 38

<http://mediatheques.colombes.fr/>  
[mediatheques@mairie-colombes.fr](mailto:mediatheques@mairie-colombes.fr)

Les médiathèques de Colombes sont présentes sur Facebook : @bibcolombes.fr

# Annexe 3

## **Le réseau Musiques actuelles et cultures urbaines à Nanterre**

Les secteurs de la direction du développement culturel (Soutien aux expressions artistiques, médiathèque musicale, Saison Musique et Danse, conservatoire à rayonnement départemental), en lien avec l'université Paris-Nanterre, des associations locales structurantes et le département des Hauts-de-Seine via le Réseau 92, proposent **un projet artistique ouvert sur les musiques actuelles, la danse hip-hop et plus largement sur les cultures urbaines.**

Les actions de ce réseau se déploient dans les équipements municipaux, **Maison Daniel-Féry et Maison de la musique**, espaces de diffusion et de création associés dans le cadre d'une scène conventionnée, **conservatoire, réseau des médiathèques** mais aussi dans d'autres lieux culturels de la ville ou dans l'espace public. Les acteurs de ce réseau accompagnent **au quotidien de nombreux artistes, de tous âges et de tous niveaux, dans le développement de leurs projets :**

- soutien à la diffusion : scènes ouvertes et premières parties de concerts, Fête de la musique, showcases à la médiathèque musicale, événements municipaux, Concours Cordes Sensibles, Tremplin Ondes Sonores, Festival Premières scènes hip hop, battle danse hip-hop...
- mise à disposition de moyens (résidences courtes studio Hal-Singer à la Maison Daniel-Féry, prêt d'un studio mobile, résidence de création en danse...)
- aide à la pratique (coaching répétition, balances pédagogiques, formation techniques...)
- conseils et ressources (permanence du Réseau 92, réunions « information & ressources », visite des coulisses et présentation des métiers du spectacle, rencontres...).

Une attention particulière est portée aux cultures urbaines, en lien avec les services municipaux de la Jeunesse et des Sports (danse hip-hop, rap, double dutch, street workout... Et toutes les nouvelles pratiques artistiques dites « urbaines ») via l'organisation d'événements fédérateurs tout au long de l'année au sein du « collectif cultures urbaines » : Festival Pratik's Zurb'n, Urban Attitude, championnat du monde de danse électro Vertifight, événements autour du nouveau skate-park...) et l'accompagnement des artistes locaux.

Co-gérée par les Directions du développement culturel et de l'Action Jeunesse, la Maison Daniel-Féry est un lieu mutualisé occupant une place singulière au sein de ce réseau nanterrien et départemental. Elle abrite une salle de spectacles, une salle de danse et un studio de répétitions, un espace Jeunesse du quartier Université et l'équipe du Contrat Nanterrien de Réussite.

Un des premiers équipements d'éducation populaire promus à Nanterre (ouverture de la Maison des jeunes en 1971), la salle de spectacles (300 places debout) jouit d'une reconnaissance publique professionnelle : la Maison Daniel-Féry reste considérée aujourd'hui comme le plus bel outil de diffusion dédié et adapté aux musiques actuelles dans le Département des Hauts-de-Seine. La diversité des spectacles et des styles proposés à la Maison Daniel-Féry, l'ouverture sur la ville, la proximité du campus universitaire et la présence du Service Jeunesse au sein des locaux favorisent la mixité générationnelle et sociale grâce à des actions de médiation en direction des centres sociaux, des étudiants, des associations locales, des lycées.

Plus d'informations :

**Maison de la musique** : 8, rue des Anciennes-Mairies 92 000 Nanterre / 01 41 37 94 20

**Maison Daniel-Féry** : 10/14, boulevard Jules-Mansart 92 000 Nanterre / 01 41 37 94 20

La Maison de la musique et la Maison Daniel-Féry sont présentes sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook.

[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr) – [www.maisondelamusique.eu](http://www.maisondelamusique.eu)

# Annexe 4

## La Terrasse espace d'art de Nanterre

**Les missions :** Lieu de diffusion de l'art contemporain, de la connaissance, d'échanges et d'interactions.

**Le service des arts plastiques** de la Direction du développement culturel de Nanterre, créé en janvier 2004, a pour mission de promouvoir la place de l'artiste et des arts plastiques dans notre ville à la rencontre de ses habitants. Il investit plusieurs champs d'actions : 10 ateliers de pratiques amateurs (135 enfants et adultes, 8 intervenants), des conférences-rencontres-débats sur l'histoire de l'art et l'art d'aujourd'hui, des expositions, de la médiation pour tous les publics, scolaires en particulier, des œuvres d'art pour l'espace public, des résidences d'artistes, des projets artistiques spécifiques (participatifs), de l'aide à la production et à la création, de l'édition, un soutien aux associations et artistes nanterriens.

De 2004 à 2013, la galerie municipale Villa des Tourelles, membre du réseau *tram* depuis 2007, a accueilli des expositions temporaires. La Ville de Nanterre a inauguré la Terrasse : espace d'art de Nanterre, le 28 juin 2014.

L'espace d'art de Nanterre est un lieu de diffusion de la création contemporaine, plastique en particulier, à destination des habitants de Nanterre, d'employés du quartier des Terrasses (derrière l'Arche de la Défense à Nanterre) et des publics franciliens. Il se veut aussi un lieu d'interactions avec les acteurs sociaux, éducatifs et culturels de la ville, avec les champs des recherches universitaires de Paris-Ouest Nanterre-La Défense et avec le monde économique du quartier des Terrasses de Nanterre.

**La Terrasse espace d'art de Nanterre s'organise en trois espaces :**

- un espace polyvalent de 145 m<sup>2</sup>
- une vitrine place Mandela de 40m<sup>2</sup>
- un toit-terrasse pour accueillir des œuvres temporaires dans l'espace public

**Les pistes explorées pour la programmation des expositions à la Terrasse en 2018/2019 sont :**

Dans la thématique historique de l'année 2018, après le 50<sup>ième</sup> anniversaire de Mai 68 au printemps 2018, la Terrasse projette, à l'automne 2018, de présenter des artistes ayant revisité l'histoire des colonisations. La programmation, non définitive à la date de rédaction de cet appel à projet, s'oriente en parallèle vers un partenariat avec le Centre national des arts plastiques pour une valorisation du fonds vidéos. Au printemps 2019, la Terrasse s'oriente vers une exposition à la croisée de l'art contemporain et de la préhistoire, en partenariat avec un projet au Centre Pompidou. Ainsi l'écologie sera au cœur du projet 2019 de la Terrasse, y compris à travers des propositions dans l'espace public.

Le service des arts plastiques bénéficie du soutien de la **Direction régionale des affaires culturelles** d'Ile-de-France - ministère de la Culture et de la Communication depuis 2005, du **Conseil départemental** des Hauts-de-Seine depuis 2008, du Conseil régional depuis 2010. La Terrasse est membre du réseau TRAM.

L'équipe est composée de 4 personnes (une responsable, une médiatrice culturelle, une chargée de production, un agent d'accueil).

Plus d'informations :

**La Terrasse espace d'art** : 57, boulevard de Pesaro, 92000 Nanterre / 01 41 37 62 67  
La Terrasse est présente sur les réseaux sociaux Twitter, Instagram et Facebook.  
[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)